

I. PRINCIPES FONDAMENTAUX

I.1 ORGANISATION

Le Délégué F.I.T.F. Région Centre-Val de Loire et l'organisateur de la fête assument la responsabilité de la préparation, du bon déroulement de l'épreuve, de la gestion et de la transmission des résultats aux secrétariats F.I.T.F. et de la Société de Vénerie. Il appartient à l'organisation d'inviter des juges F.I.T.F. pour apprécier l'épreuve.

I.2 PROGRAMMATION

L'épreuve « Trompe & Vénerie » remplacera les épreuves de Duos et Trios habituellement proposées dans les concours fédéraux en région. Elle se déroulera dans l'après-midi du 22 Août sur l'aire principale. Toutes les dispositions seront prises par l'organisateur pour assurer la sécurité du public. Néanmoins ; les équipages évolueront sous le couvert de leur propre assurance responsabilité civile (voir § III. 5).

I.3 PARTICIPATION

La participation à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement. L'épreuve est ouverte à tous les Équipages et à tous les sonneurs présents sur la fête. **Chaque Équipage sera composé d'un maximum de six sonneurs** (y compris les membres de l'équipage) ; ils assureront une libre prestation musicale lors du passage de l'équipe devant le jury.

Chaque équipe sera composée de :

- toute ou partie de la meute présente sur le site,
- du personnel nécessaire à son encadrement (piqueux, membres de l'équipage),
- de six sonneurs maximum.

I.4 INSCRIPTIONS

L'inscription des Équipages s'effectuera auprès de l'Association Piqu'Harville avant le 31 juillet.

Dès leur arrivée sur le site les sonneurs seront invités à s'inscrire à l'épreuve. La liste des sonneurs participants sera consultable jusqu'à midi par les représentants des équipages qui réserveront les sonneurs de leur choix et les déclareront au secrétariat du concours. Un maximum de huit sonneurs sera autorisé dans chaque équipe. **À l'exception des Bassistes, les sonneurs ne pourront participer qu'à une seule équipe.**

II DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

II.1 PRÉSENTATION ET DÉROULEMENT

La présentation sera totalement libre. **Chaque équipe livrera sa prestation dans un temps imparti que ne saura excéder 5 minutes.** Le temps sera décompté dès l'arrivée de l'équipe sur l'aire principale.

- Évolution de la meute dans l'espace réservé :

Elle sera contrôlée par le piqueux ou le responsable de l'équipage habilité.

- Sonnerie (s) :

En accord avec le responsable de l'équipage, le (ou les) sonneurs retenu (s) interprétera (ront) au choix une ou des prestations en Solo (s) Duo (s) Trio (s) ou Groupe.



II.2 RÉPERTOIRE

Les fanfares seront sélectionnées dans le répertoire des fanfares d'animaux et de circonstances et ceux des fanfares d'Équipages et des grandes fantaisies classiques (ex. Marche des Cerfs, Grand Retour de chasse ...). Au passage des équipes, le titre des fanfares interprétées sera annoncé publiquement. **Le secrétariat du concours devra absolument en avoir connaissance, avant midi au plus tard.**

II.3 JUGEMENT

La majorité des juges F.I.T.F. retenus aura une bonne expérience de la Vénerie. La présentation de la meute et l'ensemble de la prestation sera appréciée ainsi que le choix des fanfares et la qualité de leur interprétation. **À noter que le style « vénerie » sera particulièrement privilégié.**

III. DISCIPLINE GÉNÉRALE DU CONCOURS

III.1 PRÉSENCE

Tous les concurrents inscrits à l'épreuve sont tenus d'y participer dès lors qu'elle est annoncée au programme. Un quart d'heure avant l'ouverture de l'épreuve les sonneurs se mettront à la disposition du commissaire de l'épreuve. L'ordre de passage publié au secrétariat du concours sera scrupuleusement respecté.

III.2 CLASSEMENT

Un classement sera établi par le jury. Il sera dévoilé au moment du palmarès.

III.3 PALMARÈS et RÉCOMPENSES

L'épreuve sera dotée par la Société de Vénerie et par l'Association Piqu'harville. Les équipes participantes recevront une dotation équivalente.

III.4 CHARTE DU CONCURRENT

Le concurrent s'engage à :

- être ponctuel en respectant les horaires de présentation aux différentes épreuves sous peine d'exclusion,
- porter une tenue de vénerie,
- connaître le règlement général ou particulier en vigueur sur les concours fédéraux, et s'appliquer à le respecter,
- se présenter en saluant le jury, avant et après la prestation,
- respecter et ne faire aucun commentaire sur les décisions du jury,
- garder une attitude digne et respectueuse vis-à-vis du jury, des autres concurrents et du public,
- être présent, en tenue, à la lecture du palmarès.

III.5 ASSURANCES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que l'Association Piqu'Harville et la Fédération Régionale des Trompes du Centre-Val de Loire, ne souscrivent pas d'assurance spécifique pour couvrir les accidents ou vols qui pourraient intervenir à l'occasion du concours.

